



Mélanges en cuve

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2018-1320
Demande : B.3.10 – Nouvelle étiquette ou modifications des étiquettes de produit – Mélanges en cuve
Produit : Herbicide CS-100-50
Numéro d'homologation : 32739
Principes actifs (p.a.) : Pyroxsulam, Tribenuron-méthyle
Numéro de document de l'ARLA : 2901314

Contexte

L'herbicide CS-100-50 est homologué pour son emploi sur le blé (blé de printemps, blé dur, blé d'hiver) pour la lutte de postlevée sélective contre les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées ou leur suppression dans les provinces des Prairies et à l'intérieur de la Colombie-Britannique. Pour plus de détails sur les emplois, les doses et les méthodes d'application, les précautions à prendre, les restrictions et l'équipement de protection individuelle nécessaire, voyez l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à élargir l'homologation de l'herbicide CS-100-50 afin d'y ajouter sept options pour les surfactants non ioniques (SNI) : Adjuvant Liberate (numéro d'homologation 29491), Ag-Surf II (numéro d'homologation 30267), Épandeur / activateur de liquide non ionique HiActivate (numéro d'homologation 31817), adjuvant Super Spreader (numéro d'homologation 17402), Enhance (numéro d'homologation 29270), Pro-Surf II (numéro d'homologation 28327) et Sentry (numéro d'homologation 28343) appliqué à une dose de 0,25 % v/v.

Évaluation des propriétés chimiques

Une évaluation des propriétés chimiques n'est pas exigée car la formulation du produit n'a pas changé.

Évaluation des risques pour la santé et évaluation environnementale

L'évaluation des risques pour la santé et l'évaluation environnementale ne sont pas exigées car aucune modification n'a été apportée à la dose d'application et au profil d'emploi de tous les composants du mélange en cuve.

Évaluation de la valeur

Une justification citait des produits précédents contenant des principes actifs semblables qui sont homologués sur chaque étiquette de SNI (adjuvant Liberate, Ag-Surf II, épandeur / activateur de liquide non ionique HiActivate, adjuvant Super Spreader, Enhance, Pro-Surf II et Sentry). Lors d'une application à une dose de 0,25 % v/v, l'efficacité et la tolérance des cultures ne devraient pas être compromises lorsque l'un des SNI possibles est employé avec l'herbicide CS-100-50 sur les cultures et les mauvaises herbes qui figurent sur l'étiquette. Ceci permettra aux producteurs de disposer d'un plus grand choix de surfactants et d'une plus grande marge de manœuvre dans la lutte contre les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées dans les cultures qui figurent sur l'étiquette.

Conclusion

L'ARLA a procédé à une évaluation de la demande et a déterminé que, conformément à l'étiquette, les renseignements fournis étaient adéquats pour justifier l'ajout de sept SNI possibles : Adjuvant Liberate, Ag-Surf II, Épandeur / activateur de liquide non ionique HiActivate, Super Spreader Adjuvant, Enhance, Pro-Surf II et Sentry.

Référence

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

Évaluation de la valeur

2867104 2018, Rationale to Support the use of Additional Non-Ionic Surfactants with FMC CS-Blend Herbicide Products, DACO: 10.2,10.2.3,10.2.3.1,10.3,10.3.2,10.3.2(A)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.